Gières

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2016

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20161010-DEL049-16-DE
Date de télétransmission : 20/10/2016
Date de réception préfecture : 20/10/2016

DELIBERATION N°DEL 049-16

L'an deux mille seize, le 10 octobre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire le 4 octobre 2016 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :
Mmes I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON, et MM. P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :
M. BAH Rahim (Pouvoir à Jean-Paul GABBERO, en date du 10 octobre 2016)
M. BOUCLIER Yann (Pouvoir à Chantal FERRACIOLI, en date du 10 octobre 2016)
Mme BREUILLE Michèle (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 4 octobre 2016)
M. DUBOIS Stéphane (Pouvoir à Chloé ROULAND, en date du 7 octobre 2016)
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Simone BRANON, en date du 10 octobre 2016)
Mme GERACI Marianne (Pouvoir à Paul BERTHOLLET, en date du 10 octobre 2016)

Absents excusés :
Mme Nadège AMBREGNI
M. Benoît LEBRUN
Mme Véronique GOYVANNIER

Mme Sylvie CUSSIGH a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Création de contrats non titulaires à l'école de musique.

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

En raison de la fluctuation des effectifs des élèves de l'école municipale de musique de Gières pour l'année 2016-2017, il convient d'engager des agents non titulaires dans les disciplines suivantes :

- accordéon — à raison de 1h30 hebdomadaire
- clarinette — à raison de 2h hebdomadaires
- guitare basse — à raison de 3h15 hebdomadaires
- saxophone — à raison de 8h45 hebdomadaires
- violoncelle — à raison de 1h hebdomadaire
- enseignant en milieu scolaire — à raison de 4h45 hebdomadaires

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de créer ces contrats non titulaires à l'école de musique,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2016.

Conclusions :
la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 10 octobre 2016.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble - 2, place de Verdun - dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.